



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/03

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 52
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 8 Votants : 60

Objet : Mise en place d'un dispositif d'aide à l'installation de professionnel de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, MM FARCE Philippe, FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 52 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, CARRE Christophe, COULON Olivier, MMES DA SILVA Isabelle, DESMEDT Yveline, FLANDRIN Joséane, MM GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, SOETAERT Francis, MME SOUDET M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

La permanence des soins et de l'accès aux services médicaux pour la population de la communauté de communes du Plateau Picard est un enjeu primordial pour les années à venir.

Les études menées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) laissent apparaître un réel problème de démographie médicale sur le territoire avec un vieillissement de la population médicale et une diminution du nombre de médecins et autres professions médicales et paramédicales, alors que la population croît régulièrement et que la part des personnes de 65 ans et plus augmente également régulièrement.

Plusieurs conséquences sont à craindre. En effet, outre la difficulté des patients à trouver un médecin-traitant à proximité de leur domicile, toute la chaîne médicale sera impactée sur le territoire : professions paramédicales (orthophonistes, kinésithérapeutes...), spécialistes, pharmaciens.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, il est proposé de mettre en place différentes mesures incitatives, comprenant une aide à l'installation, une bourse pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, une gratification pour les stagiaires, l'identification d'un guichet unique permettant de renforcer la communication et l'accompagnement des professionnels de santé lors de leur installation et la création d'un événement annuel de rencontre entre les professionnels de santé du territoire.

Pour information, cette politique incitative en faveur de l'installation de professionnels de santé a été présentée en conférence des Maires et reçu un avis favorable de leur part.

Le Conseil,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière de santé ;

Vu l'art L.1511-8 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires, réunie le 28 septembre 2023, pour engager une politique d'aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de règlement d'intervention d'aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt des habitants de la communauté de communes de voir s'installer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ;

Considérant les zonages de l'ARS intégrant le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard en Zone d'Action Complémentaires (ZAC) ou en Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP) ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place d'une politique d'aides à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard ; à savoir :

- Aide à l'installation pour l'achat d'équipements : d'un montant maximum de 10 000 € ;
- Aide à l'installation via une aide au loyer : d'un montant forfaitaire à l'installation de 340 € par mois durant 6 mois, puis d'un montant forfaitaire de 170 € par mois durant 12 mois (soit un total de 4 080 € sur 18 mois) ;
- Bourse pour les étudiants : d'un montant de 700 € par mois correspondant à une indemnité d'études et de loyer. Elle est versée sur 12 mois durant les 2 dernières années d'études.
- Gratification des stagiaires : d'un montant de 100 € par semaine de stage réalisée. La collectivité pourra également loger gratuitement l'étudiant dans l'un de ses logements ;
- Création d'un guichet unique.

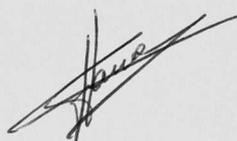
APPROUVE le règlement d'intervention d'aides à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard tel qu'annexé à la présente délibération,

MANDATE le président pour mettre en œuvre les dispositions correspondantes à la mise en œuvre de la politique d'aides à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard et à signer tous les documents y afférents,

AUTORISE le président à signer toutes les conventions de financement relatives à ce dispositif.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023